SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le 20 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, BESSAGNET, ELISSALDE, GUSTAVE, VALLARD.

<u>Etaient absents et représentés</u>: Ont donné pouvoir : Mme GILLES à Mme MONNEREAU, M. DAVID à M. MAZEAU, M. OTAL à M. GUSTAVE, M. RUBIO à M. BESSAGNET.

Monsieur ANDREU donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 avril 2014, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame CHÊNE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Marché de travaux d'assainissement du chemin de l'Enguille
- Marché de travaux d'aménagement de voirie RD61/Chemin de Massebiau
- Acquisition du terrain pour l'implantation du shelter
- ➤ Convention avec Orange pour l'installation du shelter
- ➤ Autorisation de dépenses au compte budgétaire Fêtes et Cérémonies
- ➤ Demande de subvention pour le renouvellement du logiciel de gestion et du matériel informatique de la médiathèque
- Renouvellement de 3 postes d'Adjoint d'Animation
- Questions diverses

1/ MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DE L'ENGUILLE

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de remplacement du réseau. Les critères d'attribution étaient : Prix et économie globale de l'offre 60% - Valeur technique de l'offre : 40%

4 entreprises ont remis des offres : EIFFAGE TP SUD-OUEST - SCAM TP - SOGATRAP - STAT

Après la phase de négociation c'est la société SCAM TP qui est arrivée en tête du classement et a été retenue avec un prix de 142 297 € HT. L'estimatif du bureau d'études était de 180 032 € HT. La réalisation de l'enrobé est compris dans le marché.

Les travaux commenceront entre le 10 et le 14 juillet et seront finis avant le 12 août. Le réseau d'eau potable devra être dévié, ce qui induit un coût supplémentaire HT de 13 676,53 €.

2/ MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RD61/CHEMIN DE MASSEBIAU

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour les travaux du plateau traversant et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Ils comprennent également l'évasement du Chemin de Massebiau. Les critères d'attribution étaient : Valeur technique de l'offre : 60%, prix et économie globale de l'offre : 40%.

3 entreprises on remis des offres : MALET – ECTP –EIFFAGE.

Après la phase de négociation c'est la société ECTP qui est arrivée première du classement et a été retenue avec un prix de 138 073,50 € HT. L'estimatif était de 170 430,50 € HT.

Le coût des travaux sera réparti entre la commune, le SMTC et le Syndicat de Voirie dans le cadre du pool routier.

Les travaux débuteront en juillet et se poursuivront jusqu'à la mi-septembre.

3/ ACQUISITION DU TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DU SHELTER

Les consorts de LASSUS ont donné leur accord pour la cession à titre onéreux d'un terrain pour l'implantation du shelter.

Ce terrain est une partie de la parcelle cadastrée section AN n°100 située au lieu-dit Barthié. Sa superficie est de 318 m². Le prix fixé est de 1 400 €.

Le Conseil Général renonce à l'emplacement réservé. Orange attend la validation du projet par la Mairie pour finaliser le dossier. A partir de là, la livraison pourra intervenir dans les trois mois.

Le devis d'Orange pour la fourniture du shelter son transport et sa pose, la dalle et le tableau basse tension s'élève à 40 326,40 € TTC.

Le Conseil Municipal demande que le shelter ne soit pas livré en blanc, mais en vert de préférence pour une meilleure insertion dans le site. Il autorise la Commission Culture à réfléchir à une éventuelle décoration de l'ouvrage.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

4/ CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'INSTALLATION DU SHELTER

Une convention doit être signée avec Orange pour définir les modalités d'occupation du domaine public, liée à l'installation et à l'exploitation du shelter. Le droit d'occupation donnera lieu au versement par Orange d'une redevance annuelle de 150 € net.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

<u>5/ AUTORISATION DE DEPENSES AU COMPTE BUDGÉTAIRE FÊTES ET CÉRÉMONIES</u>

Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande qu'une délibération détermine le type de dépenses à engager au titre des fêtes et cérémonies.

Il précise qu'il s'agit des dépenses inhérentes à l'organisation et au déroulement:

- des spectacles et manifestations de la commune
- des manifestations associatives
- des mariages, naissances, décès et événements exceptionnels
- des fêtes de Noël et du jour de l'An
- des réunions de travail

Le Conseil donne son accord

6/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL DE GESTION ET DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEOUE

Mme MARTIN BENSANA dresse un état des lieux du parc informatique et du logiciel de gestion installé à la Médiathèque.

Elle rappelle qu'une délibération du conseil avait été prise le 9/12/2013 pour autoriser le remplacement de 3 ordinateurs à la médiathèque municipale pour un montant HT de 3 081 €. De nouveaux besoins sont apparus.

D'une part, il conviendrait d'informatiser le prêt et le retour des livres et donc d'acquérir 2 ordinateurs supplémentaires.et d'autre part de remplacer le logiciel de gestion existant obsolète.

En effet, la maintenance et les mises à jour du logiciel Atalante ne sont plus assurées. L'évolution de la médiathèque et des possibilités de ressources extérieures et de mise en réseau avec d'autres médiathèques nécessiteraient l'achat de l'accès à la plateforme de service e-Paprika et de l'accès au portail Opac3d.

L'investissement s'élèverait à 4 272 € HT pour les 5 ordinateurs et à 4 300 € HT pour le logiciel de gestion et le portail. Il est précisé que le coût de la maintenance corrective et évolutive du logiciel et l'hébergement serait de 775 € HT par an.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

7/ RENOUVELLEMENT DE 3 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

Les agents seront recrutés pour l'Accueil de Loisirs en fonction des besoins et seront rémunérés au nombre d'heures effectuées.

Accord du Conseil Municipal

8/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Permanence des avocats

Mme GENAILLE suggère que les prochaines permanences des avocats se déroulent dans un des bureaux de la Maison des Associations et non plus en Mairie et ceci pour des raisons de confidentialité.

b/ Jardins du OUI

Mme MARTIN BENSANA informe le Conseil que la commission culture va commencer à travailler sur le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.